



Great Lakes Pilotage
Authority

Administration de pilotage
des Grands Lacs

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

202, rue Pitt, 2ième étage

Cornwall (Ontario) K6H 5R9

ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS

Résultats trimestriels

Neuf mois au 30 septembre 2012

Déclaration de la responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Elle est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les états financiers trimestriels non vérifiés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration aux dates de clôture présentées dans les états financiers trimestriels, et de ses résultats et flux de trésorerie.

Le directeur général,

Robert Lemire

Le secrétaire et trésorier,

Réjean Ménard

Cornwall (Ontario)
Le 30 novembre 2012

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

État de la situation financière

(en milliers)

Non vérifiés

	<u>30 septembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- \$	1 237 \$
Placements	900	2 369
Créances et prépayés	<u>2 679</u>	<u>2 405</u>
	3 579	6 011
À long terme		
Immobilisations corporelles	695	95
Immobilisations incorporelles	<u>290</u>	<u>9</u>
	<u>4 564</u> \$	<u>6 115</u> \$
PASSIF		
À court terme		
Dette et découvert bancaires	411 \$	- \$
Salaires et avantages sociaux à payer	3 579	5 351
Autres créditeurs et charges à payer	86	351
Avantages sociaux futurs	<u>38</u>	<u>116</u>
	4 114	5 818
À long terme		
Avantages sociaux futurs	<u>3 603</u>	<u>3 338</u>
	<u>7 717</u>	<u>9 156</u>
CAPITAUX PROPRES		
Déficit accumulé	<u>(3 153)</u>	<u>(3 041)</u>
	<u>4 564</u> \$	<u>6 115</u> \$

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

**État des résultats et du résultat étendu
(en milliers)**

Non vérifiés

	<u>3 mois au</u> <u>30 septembre 2012</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>30 septembre 2012</u>	<u>3 mois au</u> <u>30 septembre 2011</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>30 septembre 2011</u>
Produits				
Droits de pilotage	6 300 \$	13 184\$	5 967 \$	13 092\$
Produits de répartition et de bateaux-pilotes	14	29	13	29
Intérêts et autres produits	<u>-</u>	<u>3</u>	<u>-</u>	<u>1</u>
	<u>6 314</u>	<u>13 216</u>	<u>5 980</u>	<u>13 122</u>
Charges				
Salaires et avantages sociaux des pilotes	4 580	9 254	4 235	9 252
Transport et déplacements	583	1 276	573	1 300
Salaires et avantages sociaux – personnel opérationnel	323	740	320	716
Services de bateaux-pilotes	269	560	299	632
Salaires et avantages sociaux – personnel administratif	225	641	229	635
Services publics, fournitures et approvisionnements	28	140	38	134
Amortissement	62	150	14	41
Location	27	77	27	77
Unités portables d'aide au pilotage et logiciels de navigation	25	64	35	76
Achat de services de répartition	14	32	14	34
Frais financiers et autres charges	5	28	3	17
Services professionnels et spéciaux	7	62	15	53
Communications	17	43	16	38
Réparations et entretien	51	136	7	20
Formation des pilotes	<u>-</u>	<u>125</u>	<u>-</u>	<u>85</u>
	<u>6 216</u>	<u>13 328</u>	<u>5 825</u>	<u>13 110</u>
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu de l'exercice	98 \$	(112) \$	155 \$	12 \$
Déficit accumulé au début de l'exercice	<u>(3 251)</u>	<u>(3 041)</u>	<u>(3 607)</u>	<u>(3 464)</u>
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	<u>(3 153) \$</u>	<u>(3 153) \$</u>	<u>(3 452) \$</u>	<u>(3 452) \$</u>

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

**État des flux de trésorerie
(en milliers)**

Non vérifiés

	<u>3 mois au</u> <u>30 septembre 2012</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>30 septembre 2012</u>	<u>3 mois au</u> <u>30 septembre 2011</u>	<u>Exercice terminé le</u> <u>30 septembre 2011</u>
<u>Activités d'exploitation</u>				
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu de l'exercice	98 \$	(112) \$	155 \$	12 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:				
Avantages sociaux futurs	80	187	21	203
Amortissement	62	150	14	41
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:				
(Augmentation) diminution des créances et prépayés	240	(275)	665	437
Augmentation (diminution) des salaires et avantages sociaux à payer	1 736	(1 775)	1 490	(773)
Augmentation (diminution) des autres créiteurs et charges à payer	<u>31</u>	<u>(262)</u>	<u>58</u>	<u>(159)</u>
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation	<u>2 247</u>	<u>(2 087)</u>	<u>2 403</u>	<u>(239)</u>
<u>Activités d'investissement</u>				
Cession de titres de placement	-	3 120	-	1 201
Achat de titres de placement	(900)	(900)	(2 060)	(2 060)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	<u>-</u>	<u>(1 030)</u>	<u>(7)</u>	<u>(14)</u>
(Sorties) rentrées de fonds liées aux activités d'investissement	<u>(900)</u>	<u>1 190</u>	<u>(2 067)</u>	<u>(873)</u>
<u>Activités de financement</u>				
Produit de la dette bancaire	-	-	-	-
Remboursement de la dette bancaire	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
(Sorties) rentrées de fonds liées aux activités de financement	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie:</u>				
Augmentation (diminution) durant l'exercice	1 347 \$	(897) \$	336 \$	(1 112) \$
Solde au début de l'exercice	<u>(1 758)</u>	<u>486</u>	<u>(642)</u>	<u>806</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>(1 758)</u></u> \$	<u><u>(1 758)</u></u> \$	<u><u>(306)</u></u> \$	<u><u>(306)</u></u> \$
Représenté par :				
Trésorerie (découvert bancaire)	(411) \$	(411) \$	(306) \$	(306) \$
Équivalents de trésorerie	-	-	-	-
<u>Information supplémentaire</u>				
Frais d'intérêt versés durant l'exercice	<u><u>2</u></u> \$	<u><u>19</u></u> \$	<u><u>7</u></u> \$	<u><u>7</u></u> \$

Notes sur les états financiers non vérifiés

1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage des Grands Lacs limitée a été établie en février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*, constituée en société à responsabilité limitée en mai 1972 et maintenue en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 1^{er} octobre 1998, elle était une filiale de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et exerçait ses activités sous le nom d'Administration de pilotage des Grands Lacs limitée. Conformément à la *Loi maritime du Canada*, qui a reçu la sanction royale le 11 juin 1998, elle a acquis le nom d'Administration de pilotage des Grands Lacs et est réputée avoir été établie en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le pilotage*. L'Administration est une société d'État et est désignée à l'annexe III, première partie, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les buts de l'Administration sont d'établir, d'exploiter, d'entretenir et d'administrer un service de pilotage sûr et efficace dans les eaux canadiennes qui lui sont désignées.

L'Administration est exempte du paiement d'impôts sur le revenu.

2. Base d'établissement

(a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers, y compris les chiffres comparatifs, ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) du Conseil des normes comptables internationales (IASB).

(b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

3. Méthodes comptables importantes

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme qui peuvent être rapidement encaissés, ils sont constitués de dépôts en dollars canadiens dans une banque à charte canadienne et rapportent un intérêt moyen pondéré de 1 % (1 % en 2010).

(b) Placements

Dans sa politique de placements, l'Administration s'est fixé comme objectif de maximiser le taux de rendement dans un portefeuille de bons garantis par le gouvernement du Canada.

L'Administration a pris la décision de désigner tous ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL). Les placements sont donc enregistrés au départ à la juste valeur puis réévalués à la juste valeur à chaque date d'établissement de l'état de la situation financière. La juste valeur est basée sur le prix du marché des titres à la date d'établissement de l'état de la situation financière. Les achats et ventes de titres de placement sont comptabilisés en date du règlement de la transaction.

Les profits et les pertes réalisés par le biais des intérêts reçus et de la vente de titres de placement sont comptabilisés comme intérêts et autres produits dans la période où ils sont réalisés. Les profits et les pertes non réalisés provenant de toute autre fluctuation de la juste valeur sont comptabilisés comme intérêts et autres produit dans la période où ils surviennent.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative des immobilisations, comme suit :

<u>Catégorie d'immobilisation</u>	<u>Durée de vie estimative</u>
Bâtiments	20 ans
Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Matériel informatique et de communication	5 ans

Les modes d'amortissement, durées de vie estimatives et valeurs résiduelles sont examinés à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement au besoin.

(d) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative des immobilisations, comme suit :

<u>Catégorie d'immobilisation</u>	<u>Durée de vie estimative</u>
Logiciels	5 ans

(e) Prestations de retraite

La presque totalité des employés de l'Administration sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le "régime"), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi et administré par le gouvernement du Canada. Les salariés et l'Administration doivent verser des cotisations pour couvrir le coût actuel du service. En vertu de la législation en vigueur, l'Administration n'est pas tenue, ni légalement ni implicitement, de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de service passé ou pour combler les insuffisances du régime. Par conséquent, les cotisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel le salarié a rendu les services et représentent la totalité des obligations de l'Administration découlant du régime de retraite.

(f) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût des indemnités de départ auxquelles ont droit les employés est comptabilisé chaque année sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service reconnu, ainsi que d'après les hypothèses et meilleures estimations de la direction portant sur différents facteurs comme le taux d'escompte, les augmentations salariales, l'inflation, l'âge des employés au moment de leur retraite, et autres facteurs. Les gains (pertes) actuariels sont inscrits aux résultats nets.

(g) Prestations de décès des employés retraités

Une indemnité en cas de décès a été accordée aux employés qui ont pris leur retraite avant 1999. Les coûts liés à cette indemnisation sont comptabilisés chaque année sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Les gains (pertes) actuariels sont inscrits aux résultats nets.

(h) Avantages sociaux du personnel

Les avantages sociaux à court terme du personnel de l'Administration comprennent les congés rémunérés, ces avantages sont évalués sur une base non actualisée et sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus.

(i) Effets de la variation du taux de change des devises

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont pour leur part convertis en dollars canadiens selon les taux de change mensuels moyens. Tous les gains et pertes de change sont inscrits au titre des intérêts et autres produits du résultat net de l'exercice.

(j) Constatation des produits

Les produits tirés des droits de pilotage, de répartition et de services de bateaux-pilotes sont comptabilisés au moment de la prestation des services. Les intérêts et autres revenus sont comptabilisés selon la méthode des intérêts effectifs au moment où ils sont gagnés.

(k) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes :

- Juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL);
- Détenus jusqu'à leur échéance (HTM);
- Disponibles à la vente (AFS);
- Prêts et créances.

La catégorie est déterminée au moment de l'évaluation initiale et dépend de la nature et de l'objectif de l'actif. L'Administration possède des actifs financiers FVTPL et des prêts et créances.

(i) Actifs financiers FVTPL

Un actif financier est classé FVTPL lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme actif FVTPL.

Un actif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction s'il :

- a été acquis dans le but principal d'être vendu dans un avenir prochain;
- fait partie d'un portefeuille déterminé d'instruments financiers gérés par l'Administration et vise la prise de profit à court terme; ou
- est un placement dérivé non désigné et qu'il est un instrument de couverture efficace.

Les actifs financiers classés FVTPL sont déclarés à leur juste valeur et tout gain ou perte qui en résulte est comptabilisé au résultat net. Le gain ou la perte comprend les dividendes et les intérêts gagnés sur ces actifs financiers.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres de placement sont classés comme étant des actifs FVTPL. L'évaluation de ces placements à leur juste valeur donne un meilleur alignement entre les résultats comptables et la méthode de gestion du portefeuille.

Les instruments financiers dérivés sont des obligations financières contractuelles dont la valeur provient des changements dans une variable sous-jacente. L'Administration ne contracte pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives ou de commerce et n'applique pas une comptabilité de couverture à ses instruments dérivés.

(ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ces actifs sont évalués au coût amorti, diminué des baisses de valeur. La baisse de valeur des créances est basée sur un examen de tous les montants impayés à la fin de l'exercice financier. Les créances irrécouvrables sont éliminées de l'état de la situation financière de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

La catégorie des prêts et créances comprennent les créances. En raison de la nature à court terme de ces créances, on estime que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

(iii) Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif calcule le coût amorti d'un actif financier et attribue un revenu d'intérêt sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les versements d'intérêts estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier, ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette initiale.

Les revenus sont comptabilisés selon le taux d'intérêt effectif pour les titres de créances autres que les actifs financiers classés comme étant FVTPL.

(iv) Baisse de valeur des actifs financiers

Les actifs financiers sont passés en revue à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe des indications de baisse de valeur. Un actif financier a perdu de la valeur lorsqu'il existe des preuves tangibles que les flux de trésorerie qui y sont associés ont été perturbés par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après l'évaluation initiale de l'actif.

Les preuves tangibles de baisse de valeur peuvent comprendre :

- Difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie;
- Défaut ou défaillance de paiement des intérêts ou du capital;

- Probabilité que l'emprunteur fera faillite ou procédera à une réorganisation financière.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, la baisse de valeur équivaut à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie prévus, actualisés au taux d'intérêt effectif original de l'actif.

La valeur comptable de tous les actifs financiers, à l'exception des créances, est directement réduite de toute baisse de valeur. La valeur comptable des créances est réduite par le biais d'un compte de réserve pour créances irrécouvrables. Lorsqu'une créance est considérée comme irrécouvrable, il est débité du compte de réserve. Le recouvrement d'un montant qui avait été considéré comme irrécouvrable est crédité au compte de réserve. Les variations de la valeur comptable du compte de réserve sont comptabilisées au résultat net.

Si, plus tard, la baisse de valeur diminue et la diminution peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la baisse, la baisse de valeur constatée antérieurement est renversée par le biais du résultat net. La valeur comptable de l'actif financier en date du renversement de la baisse ne peut dépasser ce que son coût amorti aurait été à cette même date si la baisse de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

(v) Sortie de l'état de la situation financière de certains actifs financiers

Un actif financier est sorti de l'état de la situation financière lorsque l'une ou l'autre des situations suivantes survient :

- Le droit contractuel aux flux de trésorerie associés à l'actif vient à expiration;
- L'Administration transfère à une autre entité l'actif financier et en substance tous les risques et bénéfices associés au titre de propriété.

(l) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit à titre de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL), soit à titre d'autres passifs. Tous les passifs financiers de l'Administration sont classés à titre d'autres passifs.

(i) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur valeur juste, après déduction des frais de transaction, et sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon le rendement réel.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et de l'allocation des charges d'intérêt sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les versements d'intérêts estimés sur la durée de vie prévue du passif financier, ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette initiale.

L'Administration a classé ses autres créanciers et charges à payer, sa dette et son découvert bancaires et les salaires et avantages sociaux à payer à titre d'autres passifs financiers. En raison de leur nature à court terme, on estime que la valeur de ces comptes se rapproche de leur juste valeur.

(ii) Sortie de l'état de la situation financière des passifs financiers

L'Administration sort de son état de la situation financière un passif financier seulement lorsque ses obligations relatives à ce passif sont exécutées, annulées ou venues à expiration.

(m) Échange de services

Les échanges de services sont comptabilisés à la juste valeur estimative des biens ou services reçus. Les produits provenant des échanges de services sont comptabilisés lorsque les services connexes sont rendus. Les charges résultant des échanges de services sont comptabilisées au cours de la période où les biens ou services connexes sont fournis par des tiers.

(n) Paiements au titre de location

Les contrats de location de l'Administration et les actifs loués ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, puisque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués ne lui sont pas transférés.

Les paiements aux termes de contrats de location sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Discussion et analyse de la direction pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2012

Trafic

L'Administration œuvre dans la Voie maritime du Saint-Laurent, laquelle ferme chaque année pour l'hiver, de la fin décembre et ré-ouvre à la fin mars de chaque année. La saison de navigation 2012 a débutée le 22 mars.

Analyse du trafic au cours des 9 mois se terminant en septembre 2012 (nombre d'affectations de pilotage)

<u>Circonscription</u>	<u>Réel 2012</u>	<u>Budget 2012</u>	<u>Écart</u>	<u>Réel 2011</u>	<u>Écart</u>
Circonscription de Cornwall	1551	1525	2 %	1645	- 6 %
Circonscription n° 1 et lac Ontario	994	953	4 %	1032	- 4 %
Circonscriptions nos 2 et 3	1623	1597	2 %	1642	- 1 %
*Port de Churchill	<u>23</u>	<u>32</u>	<u>-28 %</u>	<u>29</u>	<u>- 21 %</u>
Total	<u>4191</u>	<u>4107</u>	<u>2 %</u>	<u>4348</u>	<u>- 4 %</u>

* Le port est exploité annuellement de la mi-juillet à la fin octobre.

En 2012, en plus d'assurer le service aux principaux clients industriels dont les navires transitent par la Voie maritime, l'Administration a contribué à réduire la pression dans d'autres régions en permettant le réacheminement de cargaisons par le réseau de la Voie maritime. Nombre de navires qui devaient transiter par le Golfe du Mexique n'ont pu le faire en raison du bas niveau d'eau du Mississippi, et les cargaisons ont été acheminées rapidement et efficacement par le réseau de la Voie maritime et des Grands Lacs. Le trafic de l'Administration est de 4% de moins qu'en 2011 principalement due à l'augmentation en 2011 du trafic des navires transportant des produits pétroliers importés dans la région de Sarnia / Windsor au cours des premiers mois de l'année pour alléger la demande de ces produits causée par l'entretien prévues des installations des raffineries. Le trafic 2012 de navires transportant des produits pétroliers importés est de retour à des niveaux normaux. Le niveau de trafic pour 2012 est tel que budgeté. L'Administration a vu une augmentation en 2012 versus le trafic 2011 de navires transportant des produits d'acier pour les Grands Lacs en grande partie grâce à la reprise économique dans les régions américaines et canadiennes des Grands Lacs.

Statistiques financières

<u>(en milliers)</u>	<u>Exercice terminé le 30 septembre 2012</u>	<u>Exercice terminé le 30 septembre 2011</u>	<u>Écart</u>
Recettes	13 216 \$	13 122 \$	94 \$
Frais d'exploitation	12 379	12 155	(224)
Frais d'administration	<u>949</u>	<u>955</u>	<u>6</u>
Surplus (déficit)	<u>(112) \$</u>	<u>12 \$</u>	<u>(124) \$</u>
Affectations de pilotage	<u>4191</u>	<u>4348</u>	<u>(157)</u>

Au 3ième trimestre, l'Administration a enregistré un profit net de 98 000\$.

Aperçu pour 2012 et enjeux stratégiques

Le conseil d'administration et les cadres supérieurs ont tenu une session de planification stratégique de deux jours les 20 et 21 juin 2011 à Collingwood, en Ontario. Le conseil a alors adopté un programme de gestion du risque d'entreprise qui lui servira de guide dans les activités à venir. Les risques importants ont été identifiés et des stratégies de traitement et d'atténuation de ces risques ont été établies.

Le nombre de pilotes a été réduit de 15 % en 2009-2010, vu la diminution de 42 % du trafic en 2008 et 2009. Afin de répondre au trafic de 2012, l'Administration envisage de maintenir le même niveau du nombre de pilotes de 2011. L'Administration prévoit que le trafic de 2012 sera 5% de moins qu'en 2011 et les prévisions de trafic actuel n'indiquent aucun changement au budget. Le trafic a connu une augmentation de 41 % en 2010 et 2011, principalement grâce à la reprise économique de 2010 en Amérique du Nord et en Europe. On prévoit appliquer de 2013 à 2017 des hausses tarifaires qui permettront au cours de cette période d'éliminer le déficit accumulé et de générer des excédents de fonctionnement.

De concert avec les armateurs canadiens, l'Administration s'affaire à déterminer les besoins en formation et les normes d'évaluation en vue de la délivrance des certificats de pilotage. En 2011, l'Administration a modifié les Règlements de Pilotage des Grands Lacs afin d'éliminer en date du 1^{er} janvier 2013, toutes les exemptions pour les navires canadiens. L'Administration prendra les mesures nécessaires pour reconnaître les droits acquis des individus qui sont présentement sur la liste d'exemption, de sorte qu'ils recevront leur certificat de pilotage avant le début de la saison de navigation 2013.

L'Administration a remplacé toutes les unités portables d'aide au pilotage (UPAP) qu'utilisent les pilotes dans l'exécution de leurs tâches. Les UPAP ont contribué à améliorer la sécurité et l'efficacité du pilotage au cours des six dernières années, soit depuis que l'Administration a mis en place un système de financement pour l'achat d'UPAP dans la région des Grands Lacs.

En 2012, l'Administration prévoit maintenir son niveau actuel de main-d'œuvre et la seule dépense en capital importante prévue est l'achat des UPAP.

Crédits parlementaires

L'article 36.01 de la *Loi sur le pilotage* précise qu'il ne peut être accordé à l'Administration aucune somme par voie de crédit affecté par le Parlement. Elle est financièrement autonome depuis sa création en 1972 et souscrit périodiquement à une stratégie visant à garantir que cet objectif demeure l'une de ses premières priorités.